

Nouveautés et Rappels

Généralités :

Le 1 Octobre les nouveaux classements des joueurs devraient être en vigueur.

Nouveau logiciel compétition en septembre 2019 , les autres logiciels seront toujours actifs.

Il existe à présent 3 codes de conduite, OT, joueurs et entraîneur /coach (sur le site dans arbitrage puis News).

Nouvelles règles officielles (sur le site de la ligue dans arbitrage puis News), surtout sur le juge arbitrage à lire à partir de l'article 4 = Conseils généraux sur le juge arbitrage.

Pour les arbitres nouvelles instructions avant le match, en dehors du court, sur le court, pendant le match etc... la terminologie standard s'est énormément accrue.

2 nouveautés sur les tenues vestimentaires des joueurs :

Aucun couvre-chef en match, la largeur du bandeau ne devra pas dépassée 8 cm,

Sous une jupe ou un short, le collant ou leggings sont acceptés mais sans publicité.

Les manchons de compression (mollet et bras) sont acceptés mais sont soumis à 1 publicité de 20 cm

Hauteur de service : Les règles 9.1.6 à 9.1.10 sont conservées jusqu'à la fin de l'expérimentation (vers le 10 décembre). En suite la BWF décidera....

Depuis le 1^{er} septembre, le GEO est obligatoire sur les déclarations d'autorisation pour toutes compétitions (sauf interclubs).

Sachez que le GEO peut être licencié à un autre club et que celui-ci doit maintenant **remonter les résultats**.

Le JA ne devrait plus avoir accès à la remontés des résultats.

Une foire aux questions (FAQ) va être mise en place par la CFOT/CLOT

Ceci consiste par ces informations l'harmonisation des règles, décisions et actions à prendre lors de cas litigieux et peu courant sur tout le territoire.

Cette FAQ sera présentée 2 fois par an aux OT et mise sur le site FFBaD.

Les OT peuvent poser des questions via le secrétariat de la FFBaD, qui seront traitées par la CFOT et rajoutées sur la FAQ.

Juge arbitre :

Transition des anciens grades vers les nouveaux grades

Tous les juges-arbitres départementaux (ancienne filière) qui ont officié en interclubs nationaux au cours des 3 dernières saisons (2015/2016, 2016/2017 ou 2017/2018) sont exemptées du passage de l'examen et ont été nommés juge-arbitre de ligue certifié.

Pour la saison 2018/2019, il est convenu, à titre transitoire, pour les juges-arbitres départementaux (ancienne filière, actuellement juges-arbitres de ligue accrédités) n'ayant pas bénéficié de la disposition citée

– de les autoriser à officier sur les mêmes compétitions que lors des saisons 2016/2017 et 2017/2018 ;

– de les nommer juge-arbitre de ligue certifié à la fin de la saison 2018/2019 à **condition** qu'ils aient suivi, durant la saison 2018/2019, la formation de juge-arbitre de ligue certifié d'une journée, Programmée pour le 02 décembre 2018, qui sera validée sur Poona en fin de saison.

Pour le JA ligue certifié, La journée d'activité sur un ICN n'est pas obligatoire.

Le rapport dématérialisé sur Poona est presque prêt, il est en correction par les instances. Sachez qu'il y aura sûrement des correctifs = Bugs

Rappel, pour l'instant, après la fin du tournoi, un rapport complet utilisant le modèle standard doit être remis à l'institution sportive dans les délais stipulés. (= 5 jours à la ligue pour toute compétition ouverte aux séries < ou = à R et à la fédération pour toute compétition ouverte aux séries > ou = à N)

En observant le jeu, le juge-arbitre doit s'assurer que toute personne assise sur la chaise d'un conseiller sur l'aire de jeu respecte le code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs. Si nécessaire, le juge-arbitre peut retirer un conseiller ou un responsable d'équipe / officiel de l'aire de jeu pour la fin d'un match, d'une session ou d'une journée.

Dans le cas d'infractions répétées ou sérieuses, le juge-arbitre peut exclure un conseiller ou un responsable d'équipe / officiel du site pour le reste du tournoi ou une partie de celui-ci.

Le juge-arbitre doit informer l'institution sportive de toute violation grave ou flagrante du code de conduite des conseillers, entraîneurs et éducateurs par le biais du rapport du juge-arbitre (ou par un rapport d'incident si nécessaire).

Blessures, maladies et incidents

Le juge-arbitre sera appelé sur le terrain par l'arbitre ou interviendra de sa propre initiative pour traiter les cas de blessures, de maladies ou d'incidents, ainsi que les problèmes de vitesse des volants si nécessaire.

En cas de comportement flagrant ou autre résultant d'un carton, le juge-arbitre sera appelé sur le terrain par l'arbitre ou interviendra de sa propre initiative ou lorsque l'arbitre aura besoin de son aide pour résoudre d'autres problèmes. En arrivant sur le terrain, le juge-arbitre doit d'abord parler à l'arbitre (et si nécessaire au juge de service) pour recevoir des informations sur la situation, s'adresser ensuite aux joueurs. Dans le cas où des informations provenant d'autres sources sont nécessaires pour résoudre la situation, ce personnel doit être appelé sur le terrain, le juge-arbitre restant normalement sur le terrain jusqu'à ce que la situation soit résolue.

Pendant que le juge-arbitre est sur le terrain ou à proximité de celui-ci, le jeu est réputé suspendu, à moins que le juge-arbitre n'informe l'arbitre et les joueurs autrement.

Recommandation : Un polo ou Tee-shirt rouge est préconisé pour les JA stagiaires lors de leur stage Pratique /observation

Le juge-arbitre peut décider de ne pas signaler un carton donné par un arbitre si le juge-arbitre, ou un adjoint, a observé la situation où le carton a été donné et décide que le carton n'aurait pas dû être émis.

ARBITRES :

Reclassement des jeunes arbitres consécutif à la simplification de la filière arbitrage au 01/09/2018. Le Directeur de FormaBad a souhaité que la filière « jeune arbitre » soit supprimée.

Cette suppression doit en outre permettre d'avoir à terme davantage d'arbitres fédéraux mineurs, en permettant aux meilleurs arbitres mineurs d'intégrer la filière « classique » dès 11 ans au lieu de 16 ans comme actuellement.

Carton Rouge /Faute pour mauvaise conduite

16.7.2. Après avoir fauté pour mauvaise conduite (règle 16.7.1.2 ou 16.7.1.3), l'arbitre doit signaler immédiatement l'infraction au juge-arbitre, qui a le pouvoir de disqualifier du match le côté sanctionné.

La responsabilité de l'arbitre prend effet dès son entrée sur l'aire de jeu avant le match jusqu'à ce qu'il quitte l'aire de jeu à la fin de son match.

Lors des journées sur les ICN N3, la fédération demande un Arbitre ligue certifié sous peine de sanction financière pour le club.

Info : tous les présidents de club ICN Top 12 et N1 vont être sollicités afin de remplir un questionnaire permettant de souligner le fait d'avoir sur les rencontres des Arbitres désignés par la fédération.

Sur le site fédéral et sur celui de la ligue (arbitrage et News), un power point donne les instructions Arbitres et Juge de service.